



LE 21 OCTOBRE 2024

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INCENDIE MEMPHRÉMAGOG EST

### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE ET PRÉSENCE

Assemblée régulière du conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est, présidée par M. Jody Stone et tenue au 2100, route 143, Hatley (Québec), le lundi 21 octobre 2024, à 20h00, à laquelle assistent:

Les délégués, M. Pierre Martineau, M. Patrick Proulx, M. Michel Lesage, M. Gilles Viens, M. Mathieu Laliberté, M. Johnny Pizar, M. Vincent Fontaine et la déléguée Mme Marcella Davis Gerrish

Le délégué M. Jacques Demers est absent.

Assistent également à l'assemblée le directeur par intérim du service incendie, M. Dany Brus et le préventionniste M. Christian Létourneau et le secrétaire-trésorier, M. André Martel

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant aucun citoyen.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Résolution  
2024-055**

Il est proposé par le délégué Mathieu Laliberté, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

#### ORDRE DU JOUR

De l'assemblée régulière du 21 octobre 2024

#### 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET PRÉSENCE

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption l'ordre du jour

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 septembre 2024

#### 4. ADMINISTRATION

4.1 Bail de location des locaux administratifs avec Hatley

#### 5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 Rapport du directeur des opérations :

- Statistiques d'intervention
- Informations à venir

5.2 Embauche de pompiers

#### 6. TRÉSORERIE

6.1 Dépôt de la liste des paiements émis

6.2 Dépôt des résultats financiers au 30 septembre 2024

6.3 Adoption du budget 2025

6.4 Facturation des délégué(e)s et délégué(e)s substitués

6.5 Facturation des services de prévention

#### 7. ENTENTES DE SERVICES ET D'ENTRAIDE

7.1 • Ajout

## **8. AFFAIRES COURANTES**

8.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière du MSP

## **9. DIVERS**

9.1 Autre

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Adopté à l'unanimité.**

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

### **3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 septembre 2024**

**Résolution  
2024-056**

Il est proposé par le délégué Patrick Proulx, et résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Régie incendie Memphrémagog Est du 16 septembre 2024, tel que déposé.

**Adopté à l'unanimité.**

## **4. ADMINISTRATION**

### **4.1 Bail de location des locaux administratifs avec Hatley**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de conserver la location des locaux administratifs de la Régie à l'intérieur de l'hôtel de ville de Hatley ;

**Résolution  
2024-057**

Il est proposé par le délégué Michel Lesage, et résolu d'autoriser le président, M. Jody Stone à signer le bail de location des locaux administratifs de la Régie avec la municipalité de Haley tel que déposé au coût annuel de 7 900 \$.

**Adopté à l'unanimité.**

## **5. RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 Rapport du directeur**

- Statistiques d'intervention : le directeur présente une série de statistiques d'intervention sur le territoire de la Régie.
- Le directeur fait part de ses principales activités.

### **5.2 Embauche de pompiers**

**Considérant** que le directeur et des chefs ont rencontré tous les candidats;

**Considérant** les recommandations du directeur et des chefs au sujet des candidats;

**Résolution  
2024-058**

Il est proposé par le délégué Gilles Viens, et résolu de procéder à la nomination du pompier recruté Noah Cliche Trevail pour la caserne 3 et, des pompiers recrutés Kaleb Grapes et Mathieu-Olivier Perrault pour la caserne 4

**Adopté à l'unanimité.**

## **6. TRÉSORERIE**

### **6.1 Dépôt de la liste des paiements émis**

Le secrétaire-trésorier dépose la liste des chèques, du numéro 2816 à 2867, émis pour la période du 16 septembre 2024 au 21 octobre 2024.

**Résolution  
2024-059**

Il est proposé par le délégué Pierre Martineau, et résolu d'approuver le paiement des factures pour un montant de 49 063,13 \$

**Adopté à l'unanimité.**

## **6.2 Dépôt des résultats financiers au 30 septembre 2024**

Le secrétaire-trésorier dépose l'état des résultats au 30 septembre 2024.

## **6.3 Adoption du budget 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des membres de la Régie Memphrémagog sont d'accord pour considérer le cumul de trois (3) années de RFU bâtiment taxable et non-taxable dans le calcul des quotes-parts plutôt qu'une seule année, comme le prévoit l'entente;

### **Résolution 2024-060**

Il est proposé par le délégué Mathieu Laliberté, et résolu d'approuver le budget 2025 de la Régie incendie Memphrémagog Est tel que présenté par le directeur et le secrétaire-trésorier. Un budget équilibré de 1 980 864 \$ avec une répartition des quotes-parts tel que le prévoit l'entente, à savoir 50% basée sur le RFU bâtiment taxable et non taxable tel que fourni par la firme JP Cadrin en septembre 2024, 2023 et 2022 et 50% basée sur les risques. La contribution sera payable en quatre (4) versements, le 15 janvier, le 15 avril, le 15 juillet et le 15 septembre de chaque année.

<b>Quotes-parts des municipalités</b>		<b>1 854 109 \$</b>
Ayer's Cliff	8,46 %	156 951 \$
Hatley	6,93 %	128 481 \$
Canton de Hatley	13,97 %	258 967 \$
North Hatley	6,03 %	111 841 \$
Sainte-Catherine-de-Hatley	19,28 %	357 469 \$
Ogden	7,32 %	135 636 \$
Stanstead	13,07 %	242 244 \$
Canton de Stanstead	15,07 %	279 453 \$
Stanstead-Est	5,58 %	103 496 \$
Barnston-Ouest	4,29 %	<u>79 571 \$</u>
	Total des quotes-parts	1 854 109\$
Facturation des services PR		34 000 \$
Facturation des délégués		4 410 \$
Facturation de la Prévention		76 345 \$
Subvention de formation		<u>12 000 \$</u>
	<b>Budget total</b>	<b>1 980 864 \$</b>

**Adopté à majorité.**

**Vote pour 7**

**Vote contre 1**

**Le délégué du Canton de Hatley demande à préciser qu'il est contre car il aurait aimé augmenter le budget pour l'entretien des véhicules**

## **6.4 Facturation des délégué(e)s et délégué(e)s substitués**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent avoir un traitement juste et équitable de la rémunération des délégué(e)s et délégué(e)s substitués;

**CONSIDÉRANT** qu'il n'y a pas lieu de tenir compte du RFU bâtiment et/ou du nombre de risque afin de déterminer le budget pour la rémunération des délégué(e)s et délégués substitués.

### **Résolution 2024-061**

Il est proposé par le délégué Johnny Pizar, et résolu que chaque municipalité soit facturée, pour 2025, pour un montant de 630 \$ afin de couvrir les frais pour les délégués(e)s ou délégué(e)s substitués qui sont présents ou pas aux assemblées du conseil. Les municipalités de Sainte-Catherine-de-Hatley, d'Ayer's Cliff et de North Hatley ne seront pas facturées ayant adopté une résolution informant la Régie Memphrémagog Est qu'elles prennent en charge la rémunération de leur délégué(e)s et délégués substitués.

**Adopté à l'unanimité.**

## 6.5 Facturation des services de prévention

**CONSIDÉRANT** que les coûts que facture la régie aux municipalités ayant des services de prévention n'ont pas augmenté depuis 2019 ;

**CONSIDÉRANT** les hausses des salaires des pompiers et du préventionniste des dernières années, la hausse des frais entretien et de carburant des véhicules ;

### Résolution 2024-062

Il est proposé par la déléguée Marcella Davis Gerrish d'augmenter le tarif horaire des services de prévention de 10% à compter de l'année 2025 pour se situer à ;

Stanstead		15 136,37 \$
Canton Stanstead		11 423,87 \$
Ogden		6 315,47 \$
Ayer's Cliff		6 826,60 \$
Ste-Catherine		12 904,83 \$
North Hatley		4 847,70 \$
Canton Hatley		11 280,13 \$
Hatley		7 610,53 \$
		76 345,50 \$

**Adopté à l'unanimité.**

## 7. ENTENTES DE SERVICES ET D'ENTRAIDE

### 7.1 Ajout

Aucun

## 8. AFFAIRES COURANTES

### 8.1 Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière du MSP

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* ;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

**Attendu que** la Régie incendie Memphrémagog Est désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**Attendu que** la Régie incendie Memphrémagog Est prévoit la formation de pompiers, selon les estimations présentées, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Memphrémagog en conformité avec l'article 6 du Programme.

**Résolution  
2024-063**

Il est proposé par le délégué Mathieu Laliberté, appuyé par le délégué Gilles Viens, et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du *Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel* au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Memphrémagog.

**Adopté à l'unanimité.**

**9. Divers**

**9.1 Ajout**

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée par le délégué Vincent Fontaine, il est 20h30.

---

Jody Stone  
Président

---

André Martel  
Secrétaire- trésorier